



Réunion du Conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Mulhouse du 12 avril 2024

Compte rendu

Les membres présents du Conseil d'administration :

- Mme Anne-Catherine GOETZ, Présidente
- M. Alfred OBERLIN, Vice-président
- Mme Nathalie MOTTE, Membre représentant la Ville de Mulhouse
- Mme Peggy MIQUEE, Membre représentant la Ville de Mulhouse
- Mme Delphine CHRISTOPHE (délégation de pouvoir à Mme Florence FORIN), Membre représentant la DRAC Grand Est
- M. Marc MUNCK, Membre représentant la CEA

Les membres excusés du Conseil d'administration :

- M. Joseph SIMEONI, Membre représentant la Ville de Mulhouse
- M. Antoine EHRET, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- M. Michel SPITZ, Membre représentant la Ville de Colmar

Autres présents :

- M. Guillaume HEBERT, Directeur général de l'Orchestre symphonique de Mulhouse
- M. Charles CIVATTE, Administrateur de l'Orchestre symphonique de Mulhouse

Ordre du jour

Délibérations

1. Modification de la grille tarifaire de l'OsM
 - o Délibération n°004.2024

Déroulé

Madame Anne-Catherine GOETZ ouvre la séance du Conseil d'administration à 11h30 et donne la parole à Monsieur HEBERT.

Monsieur HEBERT rappelle que la politique tarifaire de l'Orchestre symphonique de Mulhouse n'a pas été ré-évaluée ces 10 dernières années et que le contexte inflationniste général a mené l'OsM à dynamiser ses recettes. Il ajoute que cette démarche s'inscrit dans un projet de long terme visant à accroître les ressources propres de l'Orchestre.

Monsieur HEBERT cède la parole à Monsieur CIVATTE qui présente la grille tarifaire aux membres du Conseil d'Administration. Le tarif jeune et solidaire à l'unité reste inchangé et la limite d'âge augmentée à 30 ans. Par ailleurs, les tarifs de zone 3 demeurent identiques. Une augmentation est proposée pour les billets à l'unité, les abonnements passion et fidélité sur les zones 1 et 2. Le concert du nouvel an est augmenté de 2 euros.

Madame GOETZ remercie Monsieur CIVATTE et invite les membres du Conseil d'Administration à formuler des questions ou des remarques s'ils en ont.

Les questions étant épuisées, Mme GOETZ propose de passer au vote.

La délibération n°004.2024 est approuvée à l'unanimité. Les tarifs entreront en vigueur en septembre 2024 et figureront dans la nouvelle brochure.

Les questions étant épuisées, Mme Anne-Catherine GOETZ remercie les membres du Conseil d'administration pour leur participation et clôt la séance à 12h.

Fait à Mulhouse le 12 avril 2024

La Présidente
Madame Anne-Catherine GOETZ

